

## Communiqué DE PRESSE

Paris, le 26 janvier 2021

### **Bilan du transport ferroviaire sur l'activité voyageurs et fret en France en 2019 et premiers chiffres pour 2020 : le transport ferroviaire affecté par les mouvements sociaux en 2019, puis fortement impacté par la crise sanitaire en 2020**

*L'ART publie aujourd'hui le bilan du marché du transport ferroviaire en 2019, couvrant, pour la première fois, aussi bien l'activité de voyageurs que celle de fret en France. Ce rapport fournit une analyse détaillée et indépendante des principaux indicateurs descriptifs des marchés ferroviaires en France et de leur évolution de 2015 à 2019.*

À cette occasion, l'ART dévoile également les premiers chiffres du marché pour 2020, avec un point sur les conséquences de la crise sanitaire. La période de confinement du premier semestre a conduit à une chute brutale du volume de circulations ferroviaires (près de 78 % au milieu de la période du premier confinement), avec un impact plus mesuré pour l'activité de fret (jusqu'à 46 % de baisse des circulations hebdomadaires) que pour l'offre voyageurs (80 % de moins).

Les conséquences de cette crise sanitaire font suite à une fin d'année 2019 déjà fortement marquée par des mouvements sociaux, qui avaient conduit à une baisse trimestrielle de l'offre ferrée voyageurs de 25 % (en trains.km) et de la fréquentation de 15 % (en voyageurs.km).

**Les cinq principaux enseignements du bilan 2019 du marché du transport ferroviaire couvrant à la fois l'activité de voyageurs et de fret en France sont les suivants :**

#### **L'ÂGE DU RESEAU RESTE STABLE GRACE A DES ACTIONS DE MAINTENANCE**

L'âge du réseau ferré national (RFN) reste stable à près de 29,2 ans. L'utilisation du réseau reste très concentrée : 38 % des lignes voient passer 80 % des circulations de trains (trains.km) et 90 circulations par jour en moyenne ; inversement, 20 % des lignes ne voient passer que 1 % des trains.km et moins de 10 circulations par jour en moyenne. Le maintien de l'âge du réseau entre 2018 et 2019 s'explique pour l'essentiel par les actions de maintenance de SNCF Réseau.

## **LE TRANSPORT INTERIEUR DE VOYAGEURS CONNAIT DES HAUSSES IMPORTANTES DE FREQUENTATION POUR LES MODES FERROVIAIRES ET AERIEN**

Le transport intérieur de voyageurs connaît des hausses importantes de la fréquentation (en passagers.km) de 2015 à 2019 pour les modes ferroviaire (+1,7 % par an) et aérien (+2,8 % par an). En 2019, alors que le trafic intérieur de voyageurs reste globalement stable (+0,2 %), le transport ferroviaire est le mode qui enregistre la plus forte hausse de la fréquentation, avec une croissance de 4,7 %, devant le transport aérien, qui bénéficie également d'une croissance de 2 %. La part modale du transport ferroviaire en France s'établit à 10 % en 2019 ; elle est supérieure de 2 points à la moyenne des pays européens.

## **LES REVENUS DES ENTREPRISES FERROVIAIRES, EN HAUSSE DE 5,4 %, ONT ATTEINT UN NIVEAU RECORD EN 5 ANS**

Les revenus (recettes commerciales et concours publics) des entreprises ferroviaires, en hausse de 5,4 % tous services confondus en 2019, ont atteint un niveau record en 5 ans. Les revenus des services TAGV domestiques augmentent de 7,1 % entre 2018 et 2019, du fait d'une hausse de la fréquentation et de la recette moyenne, à la fois par passager.km (+1,2 %) et par train.km (+9,3 %), cette dernière étant notamment permise par une augmentation du taux d'occupation pour l'ensemble des axes des services TAGV domestiques (+3,2 points).

## **SI LE TAUX DE PONCTUALITE S'AMELIORE DE FAÇON NOTABLE, LE TAUX DE REALISATION DES SERVICES REGIONAUX EN 2019 RESTE INFERIEUR A CELUI DE 2017**

Le taux de ponctualité s'améliore de façon notable pour l'ensemble des services ferroviaires et des régions. Comme en 2018, le taux de réalisation des services régionaux en 2019 reste toutefois inférieur à celui de 2017, sous l'effet des mouvements sociaux, même s'il s'améliore relativement par rapport à 2018 dans la plupart des régions, à l'exception notable de la Bourgogne-Franche-Comté et de l'Île-de-France. Le taux de ponctualité au seuil de 5 minutes s'améliore également pour les régions TER sur un an (à l'exception de la région Normandie, où il reste stable) et assez sensiblement pour les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur (depuis 2017) et Occitanie (depuis 2018).

## **LE FRET FERROVIAIRE CONNAIT UNE STAGNATION DES VOLUMES TRANSPORTES**

Le fret ferroviaire connaît une stagnation des volumes transportés, malgré une croissance globale du transport de marchandises de 2,6 % entre 2018 et 2019, si bien qu'il voit sa part modale reculer de 0,3 point. Le transport routier reste ainsi largement privilégié pour l'activité de transport de marchandises en France, avec une part modale de près de 89 % en 2019.

- **Les chiffres clés du marché de transport ferroviaire en 2019**
- **La synthèse du bilan du marché français du transport ferroviaire en 2019**
- **Le bilan du marché français du transport ferroviaire en 2019**
- **Les premiers chiffres du bilan du marché ferroviaire au 1er semestre 2020**

## **À propos de l'Autorité de régulation des transports**

Depuis 2010, le secteur ferroviaire français est doté d'une autorité indépendante qui accompagne son ouverture progressive à la concurrence : l'Autorité de régulation des activités ferroviaires (Araf). La loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques a élargi les compétences du régulateur aux activités routières – transport par autocar et autoroutes.

Le 15 octobre 2015, l'Araf est devenue l'Autorité de régulation des activités ferroviaires et routières (Arafer), avec la mission de contribuer au bon fonctionnement du service public et des activités concurrentielles, au bénéfice des clients des transports ferroviaire et routier.

Compétente pour la régulation des redevances aéroportuaires depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2019, l'Arafer est devenue l'Autorité de régulation des transports (ART) à cette date. Enfin, la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités a étendu les compétences et missions de l'Autorité à l'ouverture des données de mobilité et de billettique, ainsi qu'à la régulation des activités de gestionnaire d'infrastructure et des activités de sûreté exercées par la RATP en Île-de-France.

Ses avis et décisions sont adoptés par un collège composé de cinq<sup>1</sup> membres indépendants choisis pour leurs compétences économiques, juridiques ou techniques dans le domaine des services numériques ou du transport, ou pour leur expertise des sujets de concurrence. Il est présidé depuis août 2016 par Bernard Roman.

---

<sup>1</sup> La loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités a acté une transformation de la gouvernance du collège de l'Autorité qui passera progressivement à cinq membres permanents (les deux membres vacataires actuels termineront leur mandat et ne seront pas remplacés).